SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1854.

(Voir les N · 134 et 237 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tons présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1854, à la somme de onze millions sept cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quarante-quatre francs cinquante-cinq centimes (11,796,544 fr. 55 cent.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 13 mai 1853.

Le Président de la Chambre des Représentants, (Signé) N. J. A. DELFOSSE.

Les Secrétaires, (Signé) Ch. Vermeire. Léop. Maertens.

Budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1854.

	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	СНА	CHARGES	
RTICLES.		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE 1er.	er Grand de la companya		
	Administration centrale.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 >	•	
2	des fonctionnaires, employés et gens	189,550	. , ,,	018 880
5	Matériel ,	23,000		245,550
	Frais d'impression de recueils statistiques	6,000	,	
5	Frais de route et de séjour.	6,000 >	,	
	CHAPITRE 11.			
	Ordre judiciaire			
6	Cour de cassation. Personnel	215,000	5,500	
7	Matériel	5,250	•	1
8	COUR D'APPEL. Personnel	496,600	48,000	2,379,265
9	Matériel	18,000	•	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,004,095	30,850	
11	Justices de paix et tribunaux de police	548,100 >	7,870 >	
	CHAPITRE III.	1.,		
	Justice militaire.			
12	Cour Militaire. Personnel	. 16,070	4,255)	
13	- Matériel	. 2,000		55,874
14	Auditeurs militaires et prévôts	. 29,819	212 >	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	. 3,540 1	,	1
	CHAPITRE IV.			
	Frais de justice.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correction nelle et de police	. 570,000 s	,	600,215
17	Traitement des exécuteurs des arrêts crim nels et de préposés à la conduite des voitures cellulaires.	9,800	20,415	

	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	СНАІ	,	
ARTICLES,		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE V.		·	
	Palais de justice.			
18	Constructions, réparations et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,00 0 >	40,000 »	75,000 »
	CHAPITRE VI.			
	Publications officielles.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur et des An- nales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré.	416,000 v)	
20	Abonnement au Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation.	3,000 »	'n	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays- Bas autrichiens, de la principauté de Liége et d'au- tres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publicationd'un recueil d'in- structions circulaires émanées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume	18,000 »	D	157,000 »
	CHAPITRE VII.			·
	Pensions et secours.			
22	Pensions civiles	10,000 »	»	
23	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse.		•	23,500
24	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus		э	
	CHAPITRE VIII.			
	Cultes.			
25	Clergé supérieur du culte catholique, personnel en- seignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liége	511,700 »	ν	1
26	Bourses et demi-bourses affectées aux grands sémi- naires, à l'exception de celui de Liége	62,010 55	n	
27	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 fr., pour revenus de cures	3,341,030 »	. »	
28	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo		26,000 »	4,226,140 55

ARTICLES.	Désignation des Dépenses et services.	CHARGES			70717
		ordinaires et perm nentes.	- 1	aordinaires et emporaires.	TOTAL.
29	Culte protestant et anglican (Personnel)	48,876	D .	»	
50	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	9,024	n	»	
51	Culte israélite (Personnel)	8,600		, c	
32	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	900	»	7	
	1º Terme des pensions à accorder éventuellement .	6,000	»	Ŋ	
55	2º Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	18,000	р	D.	: : :
	CHAPITRE IX.				
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
54	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu.	410,000	מ	»	
35	Subsides: 1º à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'a-liénés; 2º aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 131, nº 17, de la loi communale; 5º pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la				COP AGO
	Guerre	160,000	n l	ń	625,000
56	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	145,000	»	,	
37	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	20,000	u	»	
58	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	190,000	ע	b	
	CHAPITRE X.				
	PRISONS.				
	Section 1re. — Service domestique.				
39	Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus	1,500,000	מ))	\
40	Gratifications aux détenus employés au service do- mestique	34,000	»	D	
41	Frais d'habillement des gardiens	20,000	D	A	
42	Frais de voyage des membres des commissions admi- nistratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	11,000	,	ď	
43	Traitement des employés attachés au service do- mestique	435,000	D .	ט	
44	Frais d'impression et de bureau	10,000	»]	10,000 »	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	СНАІ		
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
45	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments, y compris 50,000 francs pour l'achèvement des travaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai, 400,000 francs pour la continuation des travaux de construction d'une maison de justice civile et militaire à Anvers, et 20,000 francs pour commencer une nouvelle maison d'arrêt à Hasselt. Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direc-	160,000 »	470,000 »	
	tion et la surveillance journalière des construc- tions	¥	22,000 »	5,566,000
47	Traitement et frais de route du contrôleur des con- structions dans les prisons))	6,000 >	
48	Achat et entretien du mobilier dans les prisons. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus	55,000 »	,	
	Section 2 Service des travaux.			
49	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	570,000 »	•	
50	Gratifications aux détenus	165,000 ,	,	
51	Frais d'impression et de bureau . ,	5,000 »	د 5,000	
52	Traitements et tantièmes des employés	85,000 >)	
53	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs des employés de l'administration des prisons	3,000 s	,	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
54	Mesures de sûreté publique	58,000 »	Þ	58,000 ,
	CHAPITRE XII.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000	, 11	5,000
	Total du budget du ministère de la justice fr.	11,100,464 55	696,080 >	11,796,544 55